

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CP2026-  
04/4/12  
DOSSIER N°7404**

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU SPORT 2023-2027 :  
PARTENARIAT SPORT-SANTE (PEPS) - ANNÉE 2026**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU SPORT 2023-2027 :  
PARTENARIAT SPORT-SANTE (PEPS) - ANNÉE 2026**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;  
VU la délibération n° CD2022-12/03/28 du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 ;  
VU la délibération n° CP2023-09/4/44 de la Commission permanente en date du 29 septembre 2023 ;  
VU la délibération n° CP2024-05/4/31 de la Commission permanente en date du 3 mai 2024 ;  
VU la délibération n° CP2025-04/4/19 de la Commission permanente en date du 18 avril 2025 ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-04/4/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'approuver le partenariat de l'année 2026 entre le Conseil départemental et l'association « Parcours Territoire Autonomie », pour contribuer au développement du dispositif PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé) en Creuse, pour une durée d'un an ;

- d'attribuer une subvention de **3 000 €** à l'association « Parcours Territoire Autonomie » ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de partenariat figurant en annexe de la présente délibération.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental, Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**